

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BECHAR

DAIRA DE LAHMAR

COMMUNE DE MOUGHEUL

NIF : 098408169042418

Avis D'attribution Provisoire Du Marche

Conformément aux dispositions de l'article n° 65 alinéa 02 du décret présidentiel n 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marches publiques et des délégations de service public, Le président de l'assemblée populaire communale de Mougheul, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel D'offres Ouvert Avec Exigence De Capacité Minimales_N : **03/2026** paru dans le quotidien : journal **منبر القراء** en date du 28/06/2026 et journal **Bola** en date du 28/06/2026 pour la réalisation d'un :

Protection des accotements de la route communal N° 01 Mougheul des eaux pluviales

qu'a l'issue de l'analyse et le jugement des offres conformément aux critères fixés dans le cahier des charges, , le marché est attribué provisoirement comme suit:

- * **L'ENTREPRISE:** EURL HOUSSIN AHMED
- * **NIF:** 000808094296695.
- * **Montant de la Soumission:** 11.989.250.00 EN T.T.C
- * **Délai:** 31 Jour .
- * **Notez Technique:** 86.01/100
- * **Critères de choix:** Mieux Disant .

Le soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune de Mougheul dans un délai de dix (10) jours à compter de la date 1 publication du présent avis dans le BOMOP ou dans la presse .

Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financées, sont invités à se rapprocher de la Commune de Mougheul (Service Technique) dans un délai de Trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent Avis.

Fait à Mougheul Le
Président A.P.C